

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Fournisseurs de services d'Emploi Ontario

EXPÉDITEURS : Directeurs régionaux

DATE: 02 septembre 2015

OBJET : Ressources pour les normes d'emploi et la sécurité au travail

L'objectif de cette note de service est de vous informer au sujet d'importants outils et ressources offerts par notre ministère partenaire, le ministère du Travail (MTR), concernant les normes d'emploi et la sécurité au travail.

Les normes d'emploi sont appliquées conformément à la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi*. Cette loi établit les normes minimales que les employeurs et les employés doivent respecter. La *Loi sur la santé et la sécurité au travail* protège la santé et la sécurité des travailleurs au travail.

Les ressources ci-dessous, accessibles sur le [site Web du MTR](#), sont utiles au moment d'évaluer les occasions d'emploi pour les clients. En outre, les responsables du Programme des normes d'emploi s'engagent à travailler avec les bureaux régionaux du MFCU pour organiser des présentations sur place à l'intention d'un groupe de fournisseurs de services. Les demandes de présentation sur place peuvent être soumises à l'unité de formation, de sensibilisation et de partenariat du MTR par courriel à l'adresse suivante : eop@ontario.ca.

Vous trouverez ci-joint les documents suivants :

1. Copies de ce qui suit :
 - a. [Affiche sur les normes d'emploi](#) (à imprimer et à remettre aux clients)
 - b. [Fiche de conseils sur les outils et les ressources pour les normes d'emploi](#)
 - c. [Fiche d'information Ce que doivent savoir les entreprises](#)
2. Statistiques sur les réclamations et les inspections (renseignements accessibles sur le site Web du MTR et mis à jour régulièrement)
3. Liste de liens menant aux ressources du MTR en matière de santé et de sécurité au travail

Il est important que toutes les parties prenant part au placement des clients possèdent une connaissance approfondie de ces dispositions législatives. Comme vous le savez, les lignes directrices des Services d'emploi imposent aux fournisseurs de services l'exigence minimale d'offrir à leurs clients des activités telles qu'une orientation concernant le lieu de travail, y compris les règles et les attentes des employeurs, les droits et responsabilités des employés ainsi que la culture des milieux de travail canadiens.

Veillez imprimer l'affiche sur les normes d'emploi et la remettre aux clients, et informer vos employés au sujet de l'ensemble des ressources susmentionnées.

Une fois de plus, nous vous remercions de votre collaboration soutenue pour aider les Ontariennes et les Ontariens à améliorer leurs compétences et à trouver un emploi.

Cordialement,



Shelley Unterlander
Directrice régionale
Région du Centre



Mary Joe Freire
Directrice régionale
Région de l'Ouest



Patrick Donnelly
Directeur régional intérimaire
Région de l'Est



Andrew Irvine
Directeur régional
Région du Nord